

Distr.
GENERALES/2927
16 février 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISRAPPORT ADRESSE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE, CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA REPUBLIQUE DE CHINE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à votre connaissance qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de la République de Chine un câblogramme en date du 4 février 1953, désignant M. Chiping H.C. Kiang comme représentant suppléant de la République de Chine auprès du Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce câblogramme constitue des pouvoirs suffisants.

